

17^{ème} Open Rapide d'Orcher la Tour

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 :

Le Club Orcher la Tour organise le dimanche 6 octobre 2024 en 7 rondes le 17^{ème} Open Rapide d'Orcher La Tour.

ARTICLE 2 :

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde **UNIQUEMENT** les joueurs qui auront fait contrôler sur place leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Les joueurs retardataires pourront être appariés pour la ronde 2, avec zéro point.

ARTICLE 3 :

La cadence de jeu est de **12 + 3s/coup**. Cette cadence est homologuée FIDE.

ARTICLE 4 :

A la fin de chaque partie, le vainqueur ou le joueur ayant eu les Blancs (en cas de nulle) **doit donner le résultat de la partie** à la table d'arbitrage. **A DÉFAUT, LA PARTIE SERA RÉPUTÉE PERDUE POUR LES DEUX JOUEURS**. L'autre joueur remet le jeu en place, et règle la pendule en vue de la ronde suivante.

ARTICLE 5 :

HORAIRES

Accueil / Vérification des licences : de 8h30 à 9h15

Clôture des inscriptions : 9h15

Remise des prix : 17h

ARTICLE 6 :

DROITS D'INSCRIPTIONS

Adultes : 15 €

Jeunes (-20 ans) : 10 €

ARTICLE 7 :

DEPARTAGE DES EX-AEQUO

Dans l'ordre seront appliqués :

- Buchholz tronqué,
- Buchholz,
- Performance

ARTICLE 8 :

PARTICULARITES DU TOURNOI

- Exclusion après 1 forfait non prévu.
- Blitz interdits dans la salle du tournoi.
- Analyses interdites dans l'aire de jeu (espace de jeu + toilettes + buvette + espace fumeurs)
- Sauf autorisation expresse de l'arbitre, les joueurs en cours de partie ne peuvent avoir accès qu'à l'espace de jeu de leur tournoi, aux toilettes, à la buvette, et à l'espace fumeurs
- L'espace fumeur est situé à l'extérieur du DOJO.
- Toute raison pour convenance personnelle ou religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire à l'application des règles du jeu.

ARTICLE 9 :

LITIGE

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement **dès ce moment et avant de reprendre la partie**, de son intention de faire appel de la décision de l'arbitre devant la Commission d'Appels Sportifs visée à l'article 39 du Règlement Intérieur de la F.F.E. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre. Il doit joindre une **demande écrite** à sa feuille de partie avant que celle-ci soit remise à la table de contrôle.

TOUTE RÉCLAMATION FORMULÉE AUTREMENT EST IRRECEVABLE.

ARTICLE 11 :

LES PRIX

La liste officielle des prix sera annoncée dans la publicité relative au tournoi et elle est confirmée par un affichage définitif avant la fin de la 4ème ronde.

ARTICLE 13 :

ARBITRES

Arbitre principal : VAUGEOIS Stéphane

ARTICLE 14 :

Tous les participants s'engagent à **respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E., ce Règlement Intérieur ainsi que la Charte du Joueur d'Échecs** adoptée par la Fédération Française des Echecs. Cette Charte s'inscrit dans le contexte réglementaire fédéral et peut fonder une pénalité, voire une sanction.

L'organisateur

L'arbitre

VAUGEOIS Cyrille

VAUGEOIS Stéphane